

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de l'ASSEMBLÉE****7ÈME Réunion de 2015****Séance du 30 novembre 2015**CD20151130_25
id. 2200

L'an deux mille quinze le trente novembre , les membres du Conseil Départemental légalement convoqués, se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de Monsieur Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental. Après avoir constaté le quorum légal, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.

Présents :

M. M. ALBUGUES, M. C. ASTRUC, Mme B. BAREGES, Mme M. BAULU, M. J-M. BAYLET, M. J. BEQ, M. J-C. BERTELLI, M. J-P. BESIERS, Mme C. BOURDONCLE, Mme V. CABOS, Mme V. COLOMBIE, Mme F. DEBIAIS, M. J-L. DEPRINCE, M. G. DESCAZEAUX, Mme M. FERRERO, M. J. GONZALEZ, M. G. HEBRARD, M. J-M. HENRYOT, Mme C. JALAISE, Mme C. LE CORRE, M. P. MARDEGAN, Mme M-J. MAURIEGE, Mme L. MORVAN, Mme M-C. NEGRE, Mme V. RIOLS, M. D. ROGER, Mme D. SARDEING-RODRIGUEZ, Mme F. TURELLA-BAYOL, M. L. VIGUIE, M. M. WEILL

**AGENCE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE TARN-ET-
GARONNE
MISSION D'ASSISTANCE À MAITRISE D'OUVRAGE POUR
COORDONNER LES ACTEURS DU DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE**

Dans le contexte actuel de réforme territoriale et compte-tenu de la publication de la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) intervenue le 7 Août dernier, Monsieur le Président informe l'Assemblée d'une démarche engagée par le bureau de l'ADE82.

Cette démarche vise à anticiper les conséquences de la loi sur les compétences exercées par les collectivités et en particulier pour l'Agence de Développement Économique de Tarn-et-Garonne.

L'effectif de l'agence stabilisé depuis 6 ans à 8 personnes (1 directeur, 5 chargés de missions 1 assistante et 1 chef de mission en charge du SDAN) est chargé d'animer l'action économique du Conseil Départemental.

Ainsi les collaborateurs de l'Agence assurent, pour le compte du Conseil Départemental, l'instruction des dossiers de demande d'aide, l'animation des filières économiques, les liens avec la Région (via la convention du SRDE) ou encore l'animation de la pépinière d'entreprises Novalia82. Ils sont impliqués, aux côtés des intercommunalités, dans de nombreux dossiers d'aménagements territoriaux (exemple : le SDAN, projets de zones d'activités...).

Il convient que cette équipe, compétente et expérimentée, puisse poursuivre son implication au service du développement économique de notre territoire et ce malgré les conséquences de la loi NOTRe.

L'enjeu est double : d'une part, maintenir les efforts en matière de développement économique en capitalisant sur l'expertise acquise par l'ADE82 et d'autre part, donner aux intercommunalités la possibilité d'accéder à cette expertise afin d'éviter que chaque EPCI ne soit contraint d'embaucher pour exercer ses nouvelles compétences économiques.

C'est dans cette logique que le bureau de l'A.D.E.82 a décidé de confier la réalisation d'une mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage à un cabinet d'étude spécialisé : le Cabinet PIM (Public Impact Management).

Leur mission vise à établir un plan d'action pour coordonner le positionnement des agents de développement économique présents en Tarn-et-Garonne quelle que soit leur institution de tutelle (département, chambres consulaires, associations, agglomération, intercommunalités, ...).

Ce plan permettra aussi de reconfigurer l'A.D.E.82 afin que cette dernière puisse poursuivre ses activités en cohérence avec la loi NOTRe.

Concrètement, le Cabinet PIM travaille en 3 étapes :

- **Phase 1 - Rencontre avec les opérateurs institutionnels** impliqués dans le développement économique et établir un diagnostic de la situation,

- **Phase 2 - Construction de scénarios** d'amélioration du dispositif de développement économique Tarn & Garonnais,
- **Phase 3 - Rédaction d'un plan d'action** et accompagnement à sa mise en œuvre.

La phase de diagnostic a débuté le 5 octobre dernier. Elle a déjà donné lieu à un certain nombre de rencontres et de réunions techniques. En complément de ces entretiens une enquête en ligne sur internet est en cours. Ainsi tous les entrepreneurs peuvent exprimer plus spécifiquement leurs besoins en matière d'accompagnement.

Dans la continuité de ce travail de recueil d'informations et une fois le diagnostic de la situation établi, le Cabinet PIM va proposer différents scénarios d'évolution qui seront débattus largement entre le Département, les Intercommunalités et la Région.

A ce titre, le Président de l'Agence de Développement Economique a informé toutes les intercommunalités de cette démarche ; ces dernières sont pleinement associées aux différentes phases de réflexion de l'étude.

De son coté, **le Conseil Départemental, est bien entendu partie prenante de cette réflexion stratégique.**

Compte-tenu de l'intérêt de cette démarche pour le territoire départemental, il est proposé l'octroi **d'une subvention de 20 000 €** à l'ADE82, afin qu'elle soit en mesure de financer la mission du cabinet PIM, estimée à 39 840 €.



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission développement économique, emploi,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- Accorde à l'ADE une subvention de 20 000 € pour financer la mission du Cabinet PIM estimée à 39 840 € ;
- Adopte à cet effet une autorisation d'engagement de 20 000 € étant précisé que les crédits correspondants seront à inscrire lors du vote du BP 2016.

Pour 16 voix

Contre 14 voix

Abstention /

Adopté.

Le Président du Conseil Départemental,

Christian ASTRUC